



Licence Administration économique et sociale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration économique et sociale. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035810

HAL Id: hceres-02035810

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035810>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 3 - Paul Valéry

Demande n° S3110055187

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration économique et sociale

Présentation de la mention

La licence mention Administration économique et sociale (AES) est commune à deux universités : l'Université Montpellier 1 (UM1) et l'Université Montpellier 3 (UM3). La totalité des parcours par lesquels elle est organisée se réalise sur les deux sites.

Les deux premières années de la licence sont communes aux deux universités, mais elles présentent certaines particularités quant aux dominantes de leur orientation : Sciences humaines et sociales (SHS) pour l'Université Montpellier 3 (UM3) et Techniques économiques et de gestion (TEG) pour l'Université Montpellier 1. La troisième année de licence correspond à une spécialisation dans l'une de ces orientations ; elle comporte six parcours distincts répartis sur les sites de l'Université Montpellier 1 et de l'Université Montpellier 3.

Le but de la licence mention Administration économique et sociale est de former les étudiant(e)s aux divers emplois de cadres et cadres supérieurs du secteur privé comme du secteur public. Cette formation associe, dans un même ensemble, des enseignements en droit, en économie et en gestion ; elle s'accompagne de l'acquisition de compétences de bon niveau en mathématiques, informatique, techniques quantitatives et langues vivantes, toutes utiles pour tous les métiers concernés par le diplôme.

La licence Administration économique et sociale de l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 3 propose une L1 et une L2 généralistes et pluridisciplinaires prises en charge en commun par les deux universités. La spécialisation est progressive. Elle est effective et structurée pour tous les étudiant(e)s dès la L3. A partir de cette L3, chacune des deux universités propose des parcours qui répondent à des options choisies par les étudiant(e)s.

La licence mention Administration économique et sociale comporte ainsi sept parcours spécialisés. Deux parcours sont organisés à l'Université Montpellier 1 : le parcours Administration et gestion des entreprises / Techniques économiques et de gestion (AGE/TEG) ; le parcours Administration générale et territoriale (AGT). Quatre parcours sont proposés à l'Université Montpellier 3 : le parcours Administration et gestion des entreprises et Ressources humaines (AGE-RH) ; le parcours Commerce et affaires internationales (CAI) ; le parcours Sciences économiques et sociales (SES) ; le parcours Développement social (DS). Par ailleurs, dans une option plus particulièrement marquée par les sciences mathématiques, l'Université Montpellier 3 propose, dès la L2, un parcours spécifique Mathématiques et informatique appliquées aux sciences sociales (MISASHS) ; ce parcours est accessible aux étudiant(e)s qui suivent des enseignements de spécialisation dès l'entrée en L2 (site de Béziers). Les étudiants d'un site peuvent se réorienter vers l'autre au terme de chaque semestre des L1 et L2 sans perdre le bénéfice des UE précédemment validées (même dans le cadre d'un semestre entier non acquis).

Avis condensé

- Avis global :

La licence mention Administration économique et sociale des universités Montpellier 1 et Montpellier 3 a pour but de former des généralistes de la 'gouvernance'. Dès la L1, l'ensemble des disciplines abordées fait l'objet d'enseignements progressifs. Durant la L2, ces savoirs sont dispensés en accompagnement des approfondissements des matières générales (droit, économie, gestion, informatique et mathématiques). Les spécialisations des parcours de la L3 semblent alors nombreuses au regard des différentes disciplines. Elles reposent sur le système de choix d'options mis en place durant les deux semestres de la L2, ce qui pourrait nuire à la qualité généraliste de ces deux années dites communes aux deux universités. En conséquence, il apparaît que la diversité des parcours empêche une certaine visibilité quant à la cohésion générale du diplôme.

La L3, année de spécialisation, induirait une division peu pertinente entre les deux sites en l'absence d'indications quant aux orientations envisagées par chacun d'eux. Pour la partie prise en charge par l'Université Montpellier 1, le choix se réalise entre le management public et la gestion des entreprises privées ; la dominante « managériale » (plus que juridique ou administrative) y est ainsi affirmée. Les perceptions « économiques », plus que sociales, relèveraient, elles, de l'Université Montpellier 3. Ces deux perspectives pourraient être assemblées de manière plus approfondie.

- Points forts :

- Progression des enseignements de contenu généraliste et pluridisciplinaire.
- Actions spécifiques d'aide à la réussite pour une population étudiante ciblée.
- Attention portée à l'orientation professionnelle de la formation.
- Enseignements réalisés pour moitié sous forme de travaux dirigés (donc petits effectifs et échanges ou interactivité).

- Points faibles :

- Incohérences (difficultés de liaison entre UM1 et UM3) :
 - dans la présentation du dossier ;
 - dans la définition des parcours proposés aux étudiants ;
 - dans la présentation des enseignements.
- Maintien d'un découpage géographique, ce qui devient un mode de répartition prédéterminant pour les étudiant(e)s.
- Spécialisation confortée dès la L2 du fait des 6/7 choix de parcours en L3.
- Absence d'information sur les flux d'étudiants et sur les taux de réussite en L1 et L3.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Le rassemblement des enseignements dans un cadre harmonisé nécessiterait une réflexion sur l'inanité de la répartition « géographique » des orientations et des disciplines comme des étudiants, quel que puisse être le critère retenu (c'est-à-dire que cela soit en vertu des matières de parcours choisies en L3, en fonction des finalités des baccalauréats obtenus par les étudiant(e)s ou par rapport à la mention attribuée à l'étudiant(e) au baccalauréat). L'association entre les deux sites semble encore artificielle ; plutôt que l'adjonction des disciplines et des objectifs, une fusion de certains d'entre eux pourrait être étudiée.

A terme, notant le mouvement vers le regroupement des universités d'une même agglomération en une seule entité, la division entre Montpellier 1 et Montpellier 3 aura-t-elle encore lieu d'être ?

1 • Pilotage de la licence :

Il s'agit d'une demande de cohabilitation initiée par une recommandation de l'AERES de 2008, les 2 universités ayant été invitées à « présenter une offre commune ». Ce dossier, pour éviter la concurrence entre UM1 et UM3, évoque un « partage des domaines de compétence ». De fait, l'Université Montpellier 3 est la plus concernée (création de la licence AES en 1973). En 2007, Montpellier 3 a regroupé l'ensemble de ces mentions à l'intérieur d'une licence unique organisée sous forme de plusieurs parcours de L3. Maintenant, il s'agit de faire se réunir les deux licences : celle de Montpellier 3 et celle de Montpellier 1. Les maquettes ne sont donc pas complètement identiques mais, pour les concepteurs, elles sont « animées par le même esprit et tendues vers le même objectif ».

La dynamique de l'équipe de pilotage et de l'équipe pédagogique dépend de l'association entre les deux universités. Selon les sites, ces équipes sont plus ou moins denses. Elles sembleraient plus attentives aux formes de relations institutionnelles qu'à une rationalisation de la gestion des inscriptions et des évaluations des étudiants. Les différences entre les publics de la formation, notamment en rapport avec le baccalauréat obtenu, ne sont pas suffisamment prises en considération.

De même, les finalités des fiches d'autoévaluation ne sont pas suffisamment exploitées : ces fiches sont un outil d'autosatisfaction et d'autopromotion pour UM1 et un moyen d'assurer des mises au point essentielles pour UM3.

Un resserrement des liens entre les équipes devrait à terme être mis en œuvre. Il est envisagé notamment pour un meilleur accompagnement des étudiants dans le choix des parcours en L3.

2 • Projet pédagogique :

Pour les L1 et L2, l'offre de formation AES est harmonisée entre les deux universités, mais on trouve une orientation Sciences humaines et sociales (SHS) pour UM3 et une orientation Techniques économiques et de gestion (TEG) pour UM1. C'est en L3 qu'existe encore un partage des parcours. Il n'est donc pas certain que la réunion en une licence ait suscité un souci de resserrement des parcours. La division du parcours AGE sur les deux sites en fonction de l'orientation dominante (TEG pour UM1 et SHS pour UM3) en est une des illustrations.

Il faut souligner les incohérences de présentation des dossiers des deux universités : Alors que la fiche d'évaluation de UM1 prévoit « 2 parcours, AGE et AGT », étant précisé que « le parcours AGE est spécifique à l'UM1 »... cette précision étant plutôt annonciatrice de tensions..., celle de l'UM3 annonce 5 parcours (AGE-SHS, CAI, Développement Social, MISASHS, SES). Quant à la fiche RNCP elle identifie 6 parcours : - 2 pour l'Université Montpellier 1 ; - 4 pour l'Université Montpellier 3. De surcroît, l'Université Montpellier 3 propose également un parcours MISASHS supplémentaire avec une spécialisation dès l'entrée en L2 (localisé à Béziers). La recomposition de la formation a-t-elle induit une complexification ? Alors qu'il semblerait que certains parcours pourraient être rapprochés et soudés, la différenciation entre les disciplines mériterait d'être atténuée.

On peut également noter une surreprésentation des sciences économiques, reliée à une minoration des études juridiques de droit public (économie, développement, environnement, collectivités locales, etc.) jusqu'en L3 plus que du fait des obligations de stage (*non mentionnées*) ou seulement de la diversification des matières enseignées.

La coordination entre les équipes des deux sites n'est pas assez étroite pour restaurer la confiance de l'étudiant(e) dans la valeur de son diplôme. L'élargissement des équipes pédagogiques ne semble pas répondre au souci d'une clarification des parcours.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Les informations concernant les UE obligatoires d'ouverture sont insuffisantes. L'innovation semblerait se réaliser par la mise au point d'un « portefeuille électronique » de compétences et d'expériences pour chaque étudiant(e) par lesquels pourraient être mesurés les progrès et évaluées les défaillances. Ce schéma reporte sur les circuits informatiques les rapports qui devraient s'instituer en confiance. Cependant, outre le fait qu'elle s'accompagne d'actions de tutorat et de mises au point d'ateliers, cette procédure semble pouvoir combler le fossé



qui sépare les enseignants des étudiants... Les procédures d'orientation actives sont mentionnées sans précision pour l'UM1 et détaillées pour l'UM3.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Sur ce point, les perspectives sont évoquées des deux côtés (UM1 et UM3), mais elles mériteraient d'être retenues et, de la même manière, davantage mises en valeur dans une association entre les deux universités. La division géographique implicite durant les deux premières années et explicite dès la troisième année ne laisse pas de larges marges de manoeuvres aux étudiants. De fait, il semblerait qu'un choix trop précoce des spécialisations soient envisagées dès l'entrée en L3 pour parfaire les parcours en M1 et M2.

On notera aussi l'insuffisance des renseignements concernant l'existence d'un stage facultatif en L1 et en L2 - et obligatoire en L3 , ces mentions étant données sans plus de développements.